



GROUPE ADP

ASSISES NATIONALES DU TRANSPORT AÉRIEN

**ENGAGEMENTS VOLONTAIRES
DU GROUPE ADP
EN TERMES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

LE GROUPE ADP ET SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires à l'étranger et en France.

En 2017, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier, et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International.

En région parisienne, le Groupe ADP est propriétaire et gestionnaire de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, de dix aérodromes d'aviation générale et d'un hélicoptère. Le système aéroportuaire francilien représente le premier point d'entrée en France et connecte la région capitale à l'ensemble des territoires métropolitains et d'Outre-mer.

Conscient de ses impacts sur l'environnement, le Groupe ADP œuvre depuis de nombreuses années à leur maîtrise. Dans un contexte international, européen et national dont les impératifs politiques, législatifs et réglementaires se renforcent, le Groupe ADP poursuit une politique environnementale et énergétique volontariste. Conscient des enjeux, il accentue ses actions pour aller au-delà de ses strictes obligations. Également, il amplifie la collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes.

La politique environnementale et énergétique du groupe comprend des engagements pour la période 2016-2020, sur six thématiques : l'énergie, l'eau, les déchets, l'air et les émissions, la biodiversité, l'aménagement et la construction durables.

Le groupe s'attache également à maîtriser les impacts du trafic aérien sur la qualité de vie des riverains, notamment en matière de nuisances sonores.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DU GROUPE ADP



Conscient des enjeux liés au développement du trafic aérien, le Groupe ADP partage l'ambition proposée par le Gouvernement pour les Assises nationales du transport aérien d'aller vers davantage de performance du secteur aérien. Le Groupe ADP est convaincu que le futur du secteur repose sur un développement équilibré, accordant la plus grande importance à la maîtrise de ses impacts, tout en préservant sa performance économique et sa contribution au dynamisme des territoires. Le Groupe ADP atteste que la réglementation actuelle (couvre-feu et plafonnement des créneaux à Paris-Orly, plafonnement du bruit à Paris-Charles de Gaulle) permet un développement durable du système aéroportuaire francilien en jugulant le niveau de bruit de manière efficace et, à conditions inchangées, préserve les capacités nécessaires à sa croissance sans risque de saturation à long terme.

À l'issue du travail réalisé depuis le 20 mars 2018 dans les différents groupes de travail et colloques avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes du secteur, et dans la perspective de la clôture des Assises, le Groupe ADP souhaite manifester son attachement à la réussite de cette démarche collaborative, en proposant un certain nombre d'engagements volontaires, pour chacun des domaines de la thématique Performance environnementale étudiés (biodiversité, lutte contre le changement climatique, qualité de l'air, bruit).

PRÉSERVER

la biodiversité



LUTTER

contre le changement climatique



AGIR

pour la qualité de l'air



RÉDUIRE

la gêne relative aux nuisances sonores
et aider à l'insonorisation



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La protection de la biodiversité est un enjeu fort pour le Groupe ADP qui dispose de plus de 6 600 hectares sur le territoire francilien. Entreprise ancrée territorialement avec ses aéroports parisiens, le groupe entretient un dialogue nourri avec ses parties prenantes locales. Les enjeux liés à la biodiversité sont progressivement intégrés dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise.

Dans le cadre de la politique environnementale et énergétique 2016-2020 du Groupe ADP, la protection de la biodiversité s'organise autour de trois objectifs principaux pour 2020 :

- ◆ Définir et déployer un plan de gestion écologique des aménagements ;
- ◆ Réaliser une étude biodiversité pour les projets structurants et pour tous les aéroports ;
- ◆ Réduire de 50% les consommations de produits phytosanitaires entre 2008 et 2020.

Conscient que la protection de la biodiversité est au cœur des préoccupations environnementales, le Groupe ADP prend à compter de 2018 les nouveaux engagements suivants :

S'ASSURER DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ PAR LA RÉALISATION ET LA MISE À JOUR RÉGULIÈRE D'INVENTAIRES FAUNE/FLORE SUR LES AÉROPORTS PARISIENS

- ◆ Réaliser des inventaires réguliers à l'échelle de nos aéroports ;
- ◆ Procéder à des relevés faunistiques et floristiques détaillés ;
- ◆ Lancer des campagnes d'observations participatives sur site, en lien avec l'association Hop!Biodiversité à Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Envoyer les données collectées au Museum National d'Histoire Naturelle.

INTÉGRER UNE VISION PROSPECTIVE DANS LES DÉVELOPPEMENTS PRENANT EN COMPTE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ◆ Elaborer des études stratégiques biodiversité pour les trois principaux aéroports franciliens ;
- ◆ Prendre en compte les enjeux de la biodiversité en amont dans les projets internes ;
- ◆ Suivre le volet biodiversité des projets des entreprises partenaires sur nos aéroports.

RENFORCER LA DÉMARCHÉ DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOS ESPACES VERTS

- ◆ Engager une démarche volontaire pour tendre progressivement vers l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires (le « zéro phyto ») à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget, et le maintenir à Paris-Orly ;
- ◆ Mettre en œuvre des plans de gestion écologique de nos espaces verts ;
- ◆ Adapter nos pratiques à la préservation et au développement de la faune existante.

SENSIBILISER ET METTRE EN PLACE DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES AVEC NOS PARTIES PRENANTES

- ◆ Inviter les salariés du Groupe ADP et des entreprises implantées sur les plates-formes aux observations sur site, pouvant être réalisées avec l'association Hop!Biodiversité ;
- ◆ Intégrer les enjeux de la biodiversité dans nos communications internes et externes ;
- ◆ Sensibiliser les entreprises installées sur nos plates-formes à la biodiversité grâce aux Clubs des Partenaires Environnement que nous animons à Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;
- ◆ Sensibiliser les riverains dans nos Maisons de l'Environnement et du Développement durable de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ;
- ◆ Collaborer avec les collectivités locales de nos territoires d'emprises pour la sensibilisation du grand public.

RÉALISER AU MOINS QUATRE ÉVÉNEMENTS AVEC NOS PARTIES PRENANTES PAR AN, DONT UN AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

PRODUIRE ET TRANSMETTRE À LA DGAC TOUS LES DEUX ANS UN BILAN DES ACTIONS DU GROUPE ADP EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

LES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES OU EN COURS

- ✓ Diagnostics biodiversité sur l'ensemble des trois principaux aéroports en 2014
- ✓ Partenariat avec l'association Hop!Biodiversité depuis 2015 afin de promouvoir la biodiversité présente sur les prairies aéronautiques
- ✓ Etudes stratégiques biodiversité pour les 3 principaux aéroports parisiens
- ✓ Etude sur les consommations des produits phytosanitaires dans les aéroports parisiens depuis 2008
- ✓ Programme « Zéro phytosanitaire » côté piste à Paris-Orly en 2016
- ✓ Démarche de réduction des produits phytosanitaires en cours à Paris-Charles de Gaulle



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe ADP œuvre pour lutter contre le changement climatique, par des actions de réduction de ses émissions internes de gaz à effet de serre et en travaillant étroitement avec l'ensemble de ses parties prenantes pour contribuer à réduire les émissions externes.

Les trois principaux aéroports franciliens sont accrédités *Airport Carbon Accreditation* niveau 3 (optimisation), selon le programme international de certification des démarches de réduction des émissions carbone des plates-formes aéroportuaires.

Afin de renforcer sa démarche de lutte contre le changement climatique, le Groupe ADP s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour ses émissions internes d'ici à 2030.

Dans ce cadre et considérant la réduction de son empreinte carbone comme l'un des piliers de sa politique environnementale, le Groupe ADP prend les engagements suivants en matière de lutte contre le changement climatique :

S'ENGAGER POUR LA CONSTRUCTION DURABLE ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- ◆ Améliorer la performance énergétique de ses terminaux lors de leur rénovation ;
- ◆ Réévaluer régulièrement le prix interne du carbone mis en place en 2017 ;
- ◆ Rechercher une certification environnementale - HQE (Haute qualité environnementale), BREEAM ou autre label - pour tous les bâtiments immobiliers neufs et les principaux bâtiments aéroportuaires ;
- ◆ Faire du futur Terminal 4 un bâtiment ambitieux en matière environnementale et énergétique ;
- ◆ Améliorer de manière continue la performance énergétique de 1,5 % par an en moyenne sur la période 2016-2020, soit 7 % au total sur 5 ans.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE VERTE

- ◆ Établir la part d'énergies renouvelables produites localement dans la consommation interne finale à 15 % en 2020 ;
- ◆ Développer d'ici 2030 sur ses trois aéroports parisiens de nouvelles installations de production de chaleur décarbonée à partir de sources renouvelables ;
- ◆ Augmenter l'approvisionnement en électricité verte pour atteindre entre 80 % et 100 % de sa consommation d'électricité en 2020 ;
- ◆ Étudier à l'horizon 2030 un approvisionnement en électricité verte directement auprès de producteurs.

FAVORISER LA MOBILITÉ PROPRE

- ◆ Atteindre 25 % de véhicules propres dans la flotte de véhicules légers du Groupe ADP en 2020 ;
- ◆ Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques pour les passagers, et mettre en place un service de réservation accessible à tous ;

- ◆ Définir une feuille de route portant une nouvelle ambition pour appuyer la transition énergétique des véhicules à horizon 2025 et 2030 ;
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre de plans de mobilité entreprise et inter-entreprises et des actions de réduction des émissions des accès aux aéroports et des circulations internes ;
- ◆ Poursuivre la sensibilisation des passagers à l'impact de leur trajet d'accès aux aéroports.

LES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES OU EN COURS

Construction durable et sobriété énergétique

- ✓ Certification HQE de plusieurs bâtiments (Jetée Est à Paris-Orly, Hall M et siège social à Paris-Charles de Gaulle)
- ✓ Projets de rénovation et opérations en cours améliorant l'efficacité énergétique
- ✓ Mise en place d'un prix interne du carbone en 2017
- ✓ Système de management de l'énergie certifié ISO 50001 depuis 2015

Energies renouvelables et approvisionnement en énergie verte

- ✓ Déploiement de systèmes de production d'énergies renouvelables :
 - Géothermie à Paris-Orly
 - Biomasse à Paris-Charles de Gaulle
 - Thermo-frigo pompes à Paris-Charles de Gaulle (Hall M)
 - Photovoltaïque et pompe à chaleur à Paris-Le Bourget
- ✓ Part d'énergie renouvelable dans la consommation finale de 15,8 % à fin 2017
- ✓ Achat d'électricité verte en 2017 à hauteur de 60 % à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Mobilité propre

- ✓ Flotte de 234 véhicules de service électriques ou à faible émission de CO₂ à fin 2017, soit 24 % de la flotte de véhicules légers
- ✓ Réseau de 315 points de recharge pour véhicules électriques à fin 2017, dont 72 mis à la disposition des passagers
- ✓ Engagement dans des plans de mobilité entreprise et inter-entreprises, développement d'une plate-forme de co-voiturage, en lien avec d'autres entreprises des plates-formes
- ✓ Information des passagers quant aux émissions de CO₂ des différents modes d'accès à nos aéroports

Grâce à l'ensemble de ces actions, les émissions internes de CO₂ par passager ont diminué de 69,9 % entre 2009 et 2017.



AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est un enjeu fort en région parisienne. Le Groupe ADP œuvre à réduire ses émissions de polluants locaux et collaborer avec ses parties prenantes pour limiter l'impact global de l'activité aéroportuaire, ainsi qu'à contribuer à améliorer les connaissances.

La plupart des engagements et actions présentés dans la thématique de la lutte contre le changement climatique permettent également de limiter les émissions de polluants locaux.

Le laboratoire du Groupe ADP, accrédité Cofrac, assure la surveillance de la qualité de l'air ambiant sur les aéroports parisiens en exploitant un réseau de stations de mesure fixes et temporaires. Il effectue les inventaires d'émissions des activités aéroportuaires, surveille la qualité des rejets atmosphériques des centrales thermiques et effectue les études de la qualité de l'air intérieur dans les aéroports, parkings, etc.

Au-delà des actions de limitation des émissions de polluants locaux, le Groupe ADP souhaite améliorer en continu la transparence et la communication en termes de surveillance et être facilitateur des actions des parties prenantes au travers des engagements suivants :

AMÉLIORER LA SURVEILLANCE ET LA CONNAISSANCE

Renforcer le partenariat avec l'association Airparif, par davantage d'échanges de données de surveillance et de collaboration pour les campagnes de mesure à venir, ou toute autre étude.

RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION

Partager avec les commissions consultatives de l'environnement de Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget les résultats des inventaires et études pour les aéroports du Groupe ADP, et le plan d'actions établi dans le cadre réglementaire de l'article 45 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

FACILITER LES ACTIONS DES PARTIES PRENANTES

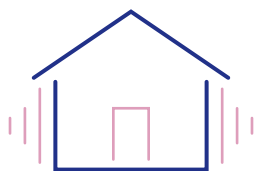
- ◆ Limiter et réduire les émissions des avions au sol en équipant 100% des nouveaux postes avions au contact des aéroports en 400 Hz à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, et en mettant en place des mesures conservatoires pour permettre le branchement d'une unité de climatisation mobile (PCA) pour tout nouveau poste avion au contact ;
- ◆ Déployer à Paris-Orly de la gestion locale des départs, permettant de contribuer à la diminution du temps de roulage et donc des émissions lors du roulage ;
- ◆ Accompagner et encourager à l'utilisation de procédures de roulage avion n-1 / n-2 moteur.

ASSURER, ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS DU PROGRAMME EUROPÉEN SESAR DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE, DE MODIFICATION DE NOS INFRASTRUCTURES

- ◆ Réduire le temps de roulage avec les avancées du programme SESAR ;
- ◆ Réduire le temps de roulage avec les modifications de l'infrastructure sol.

LES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES OU EN COURS

- ✓ Accès en temps réel aux données de nos stations de mesure fixe de la qualité de l'air et publication de rapports mensuels et annuels sur le site de notre laboratoire
- ✓ Membre de l'association régionale de qualité de l'air Airparif
- ✓ Participation à l'élaboration du troisième plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région Ile-de-France
- ✓ Signature en mars 2016 de l'engagement collectif des acteurs du transport aérien dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère de la région parisienne
- ✓ 100 % des postes avions au contact des aéroports à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly sont équipés de prises 400 Hz permettant aux avions de limiter l'utilisation de leur APU (moteur auxiliaire embarqué)
- ✓ Déploiement de prises 400 Hz sur les nouveaux postes au contact des aéroports
- ✓ Mise en place de l'approche Airport Collaborative Decision Making (CDM) afin d'optimiser la circulation des avions au sol et de réduire leurs consommations de carburant, depuis 2010 à Paris-Charles de Gaulle et 2016 à Paris-Orly. A Paris-Charles de Gaulle, le CDM a permis de réduire le temps de roulage moyen de 10 % entre 2007 et 2012, soit une réduction de 17 000 tonnes de CO₂ par an.



RÉDUIRE LA GÊNE RELATIVE AUX NUISANCES SONORES ET AIDER À L'INSONORISATION

Les actions menées directement par le Groupe ADP en matière de réduction de la gêne due aux nuisances sonores reposent principalement sur la mise à disposition de moyens d'information, d'une part, et l'accompagnement et le traitement des réclamations des riverains, d'autre part. En complément, le Groupe ADP travaille en continu avec les compagnies aériennes et le prestataire de services de navigation aérienne pour optimiser le fonctionnement aéroportuaire en vue de minimiser l'empreinte sonore des activités aériennes ; ce travail est alimenté par les résultats des outils permanents de concertation avec les riverains et leurs représentants.

La stratégie suivie s'appuie sur quatre piliers :

- ◆ Contribuer au respect de la réglementation et à son amélioration continue ;
- ◆ Informer et garantir les outils de la transparence ;
- ◆ Contribuer aux mesures permettant de diminuer la gêne ;
- ◆ Accompagner les outils existants concourant à la protection des riverains.

Le Groupe ADP souhaite renforcer cette stratégie, et prend à ce titre les engagements suivants :

CONTRIBUER AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET À SON AMÉLIORATION CONTINUE

- ◆ Sensibiliser les compagnies aériennes et négocier des horaires d'arrivée et de départ favorisant le strict respect des créneaux nocturnes attribués par COHOR et celui du couvre-feu à Paris-Orly ;
- ◆ Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du CDM-E (« Collaborative Decision Making - Environment ») pour optimiser le fonctionnement aéroportuaire en vue d'éviter les opérations bruyantes : réduction des temps de roulage, décollage en seuil de piste, descente continue, respect des créneaux, procédures essais moteurs.

INFORMER EN CONTINU ET GARANTIR LES OUTILS DE LA TRANSPARENCE

- ◆ Mettre en ligne sur internet l'outil de visualisation des trajectoires « VITRAIL » avant la fin de l'année 2018 ;
- ◆ Mettre à disposition sur le site « EntreVoisins » la rose des vents et les informations météorologiques utiles aux riverains ;
- ◆ Compléter le site « EntreVoisins » avec une information active sur les travaux affectant les pistes ou sur les opérations de nature à engendrer des modifications de trajectoires usuelles (calibration, etc.) ;
- ◆ Travailler avec Bruitparif, dans la continuité de l'entrée du Groupe ADP au conseil d'administration de cette association régionale, pour l'élaboration d'une convention de partenariat visant à un meilleur partage des informations et à la priorisation des zones les plus exposées, en complément des travaux communs en cours pour la nouvelle campagne SURVOL volet bruit.

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE LA GÊNE

- ◆ Poursuivre l'accompagnement des procédures et des mesures permettant une diminution de la gêne sonore liée aux mouvements au sol : contribution à une moindre utilisation des APU, accompagnement et encouragement à l'utilisation de procédures de roulage avion n-1 / n-2 moteur et optimisation des procédures de gestion locale des départs, se traduisant par une moindre utilisation des moteurs ;
- ◆ Évaluer l'efficacité des mesures proposées dans le cadre du Groupe de Travail sur les vols de nuit : configurations préférentielles ou procédures d'alternance des doublets à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Contribuer à la recherche sur des trajectoires optimisées : descente continue de jour, approche à plus forte incidence, procédures de départ à forte pente, utilisation de la piste 02-20 à Paris-Orly.

ACCOMPAGNER L'INSONORISATION DES RIVERAINS

- ◆ Développer un Système d'Information Géographique spécifique, qui permettra de disposer courant 2019 d'un outil d'évaluation de l'avancement des opérations d'insonorisation pour les logements se trouvant dans les Plans de Gêne Sonore ;
- ◆ Mettre en place un plan d'actions pour cibler les bâtiments prioritaires à insonoriser et le soumettre à la CCAR Programmation de début 2019 pour débat et avis.

LES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES OU EN COURS

- ✓ Développement des relations entre le Groupe ADP et Bruitparif, concrétisé par l'intégration du Groupe ADP au conseil d'administration de l'association
- ✓ Développement du formulaire de collecte des réclamations ITRAP
- ✓ Enrichissement du site www.entrevoisins.org par l'ajout d'informations opérationnelles sur l'alternance des doublets de piste à Paris-Charles de Gaulle
- ✓ Mise en place avec la DGAC des Commissions consultatives d'aide aux riverains des aérodromes (CCAR) de programmation
- ✓ Mise en œuvre du processus de gestion dématérialisée des dossiers d'aides à l'insonorisation
- ✓ Mise en place d'un audit qualité des prestataires Insonorisation.



groupeadp.fr

1 rue de France
93290 Tremblay-en-France